

AVIS

AT.24.59.AV

Programme communal de développement rural d'ECAUSSINNES

Avis adopté le 17/06/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune d'ECAUSSINNES
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Organisme d'accompagnement :* DR(EA)²M
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 6/05/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 7/06/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Pas prévue à ce stade
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 22/04/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Ecaussinnes, située dans la province du Hainaut et dans la région agro-géographique du Plateau limoneux brabançon, est le résultat de la fusion administrative de 3 villages (Ecaussinnes-d'Enghien, Marche-Lez-Ecaussinnes et Ecaussinnes-Lalaing).

Au premier janvier 2021, elle comptait 11.303 habitants pour une superficie de 34,9 km².

La stratégie de développement repose sur cinq enjeux :

- Garantir des conditions de vie et un cadre de vie de qualité tout en répondant à l'attractivité du territoire et en anticipant les évolutions sociétales ;
- Favoriser des modes de vie durables et ancrés dans le territoire ;
- Agir localement en réponse aux changements climatiques, à la Nature, la biodiversité et à la transition écologique ;
- Favoriser le vivre-ensemble et soutenir la dynamique socio-culturelle et associative ;
- Valoriser les atouts du territoire afin de développer une identité forte.

Ces cinq enjeux sont déclinés en 20 objectifs.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'ECAUSSINNES, à condition que la commune vienne lui présenter dans un délai de cinq ans une actualisation de son PCDR au regard des considérations reprises ci-dessous.

Le Pôle estime que le bilan de l'opération de développement rural précédente donne un aperçu satisfaisant de la manière dont elle s'est déroulée en se basant sur plusieurs données quantitatives. Ce bilan aurait été de meilleure qualité s'il s'était également basé sur des données qualitatives.

Le diagnostic donne une vision incomplète et relativement confuse du territoire communal. Le Pôle émet notamment les regrets suivants :

- La présence d'incohérences dans les chiffres cités ou de références légistiques qui auraient pu être évitées par une relecture finale attentive de l'ensemble du document ;
- Le peu d'informations sur le parc d'activité économique de Feluy alors qu'il couvre 350 hectares du territoire communal et qu'il présente des impacts environnementaux sensibles notamment en matière de mobilité et de rejets de substances polluantes dans l'environnement ;
- La faiblesse de l'analyse du milieu agricole, en particulier de la localisation et l'importance des initiatives en milieu agricole favorables à l'environnement (MAEC récentes, reconversion BIO, bassins d'immersion temporaires, replantations de haies...) et/ou développant des filières de diversifications agricoles et de productions locales ;
- L'absence d'informations sur les espèces invasives alors qu'il s'agit d'un enjeu crucial lié à leur abondance dans les carrières et le long des infrastructures de mobilité dont la densité est particulièrement élevée dans la commune ;
- La faiblesse des tableaux Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM) qui permettent difficilement de mettre en évidence les éléments importants du territoire d'Ecaussinnes et d'en tirer des conclusions.

Concernant la partie II, le Pôle apprécie le caractère innovant de la démarche participative « Rêvons Ecaussinnes ». Elle a donné la possibilité aux citoyens de proposer des projets pour améliorer leur commune. Il estime toutefois que cette démarche, tout comme les nombreuses dynamiques citoyennes mises en place au sein de la commune via les nombreuses commissions consultatives, les comités de quartier, ..., ont probablement eu un impact sur le processus participatif propre à l'opération de développement rural, caractérisée par une faible participation de la population.

Le Pôle regrette également que le panel de personnes ressources interviewées n'a visé que des personnes de la commune. L'élargissement de ce panel en dehors des forces vives communales aurait en effet permis d'avoir une vision extérieure sur les principaux atouts et faiblesses du territoire d'Ecaussinnes, ou encore sur les éventuels projets à développer.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est confus et peu satisfaisant de par le fait qu'il s'appuie sur un diagnostic et un processus participatif présentant les lacunes reprises ci-dessus. Il ne décèle également pas les apports du processus participatif dans les tableaux AFOM.

A propos de la stratégie en partie IV, le Pôle appréhende difficilement les objectifs prioritaires parmi les vingt objectifs définis. Il s'interroge également sur leur nombre au regard du nombre de fiches-projets (31) qui sont proposées. Certains objectifs pourraient d'ailleurs être considérés comme étant des fiches-projets (ex : améliorer les espaces publics).

Le Pôle regrette enfin le peu d'informations sur les stratégies transcommunales à mener, notamment en termes de mobilité.

Concernant les fiches-projets, le Pôle apprécie tout particulièrement :

- la qualité du lot o qui a pu être alimenté via un budget participatif dégagé par la commune,
- le caractère raisonnable des fiches-projets,
- le fait que les fiches-projets apportent de nombreux éléments qui facilitent la compréhension de la stratégie.

Au vu des remarques qui précèdent, le Pôle demande donc que la commune d'Ecaussinnes vienne lui présenter dans un délai de 5 ans, une actualisation de son PCDR qui reprendra les éléments suivants :

- un diagnostic actualisé et complété par les manquements relevés ci-dessus,
- une démonstration du maintien de la dynamique participative depuis la date d'adoption du PCDR,
- une actualisation de la stratégie en précisant clairement les objectifs prioritaires,
- un état d'avancement des fiches-projets initiées et réalisées depuis la date d'adoption du PCDR.


Samuël SAELENS
Président